



## MAIRIE de NOUZIERS

15, rue de l'Eglise  
23350 NOUZIERS

Tél. : 05 55 80 63 65

E-mail : [mairie.nouziers@orange.fr](mailto:mairie.nouziers@orange.fr)

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 09 octobre 2025

L'an **deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à 19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de NOUZIERS, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger APPERE**.

Etaient présents : MM. Roger APPERE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Michel MOUTON, Damien SAUDER, Pascal FAUVEAU, Stéphane BOULANGER, Christian TOUCHET.

Etaient absents excusés : Mme Coralie DEMAY, M. Yvan MATRAT

Etaient absents non excusés : M. Mickaël TAMIAZZO.

Procurations : Mme Coralie DEMAY à Damien SAUDER, M. Yvan MATRAT à Christian TOUCHET

Secrétaire de séance : M. Pascal FAUVEAU,

#### 1 - ADOPTION DES PV DE LA RÉUNION EN SESSION ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2025 ET DE LA RÉUNION EN SESSION EXTRAORDINAIRE DU 08 AOÛT 2025.

Aucune observation n'est formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

VOTANTS : 9 - POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

#### 2 – BUDGET – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

**Monsieur le Maire,**

- ❖ **Expose** que pour couvrir des dépenses d'investissement au budget primitif 2025, il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :

(Tableau page suivante)

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Voitures	615231		1 000,00			
Services bancaires et assimilés	627		2 000,00			
Intérêts réglés à l'échéance				66111		1 000,00
Intérêts des autres dettes				6618		2 000,00
Fonctionnement dépenses			3 000,00			3 000,00
	Solde		0,00			
Emprunts en euros				1641	H.O.	200,00
Dépôts et cautionnements reçus				165	H.O.	900,00
Frais d'études, de recherche et de dé 041				203	54	15 000,00
Bâtiments publics	2131	H.O.	200,00			
Immobilisations corporelles en cours 041				231	H.O.	48 000,00
Immobilisations corporelles en cours				231	54	665 000,00
Investissement dépenses			200,00			729 100,00
	Solde		728 900,00			
Dotation d'équipement des territoires				13461	54	430 000,00
Emprunts en euros				1641	54	250 000,00
Dépôts et cautionnements reçus				165	H.O.	900,00
Immobilisations corporelles en cours 041				231	H.O.	48 000,00
Investissement recettes						728 900,00
	Solde		728 900,00			

- ❖ Demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

VOTANTS : 9 - POUR : 7 - CONTRE : 2 - ABSTENTION : 0

**3 – APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA CCPCM AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ  
« SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA CREUSE » COMME STRUCTURE PORTEUSE DU  
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCOT) DÉPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire,

- ❖ Vu les articles L141-1 à L145-1 du code de l'urbanisme,
- ❖ Vu l'article L 5711-1 du code général des collectivités territoriales,
- ❖ Vu la délibération n°2018-068 en date du 24/09/2018 de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, portant sur l'accord de principe afin de mettre en place un SCOT à l'échelle départementale,
- ❖ Vu la délibération n°2021-094 en date du 08/12/2021 de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, portant sur le lancement de l'étude de préfiguration à l'échelle départementale portée par l'Agence d'Attractivité de la Creuse,
- ❖ Vu la délibération n°2024-013 en date du 12 mars 2024 de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, portant sur le choix de retenir comme périmètre un SCoT départemental,
- ❖ Vu la décision de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche (CCPCM) en date du 29 septembre 2025 portant création du syndicat mixte fermé « Syndicat mixte du SCOT de la Creuse » et adhésion de la CCPCM à ce syndicat, accompagnée du projet des statuts/ ou sous réserve de la décision de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche,
- ❖ Considérant l'intérêt des 9 EPCIs sollicités pour créer le Syndicat mixte,
- ❖ Considérant le bénéfice qu'un SCoT à l'échelle départementale apporterait en termes de planification et développement,

- ❖ Les principes structurant dudit syndicat sont les suivants :
  - Simplicité des statuts qui pourront être « perfectionnés » suivant les besoins ;
  - Représentativité/gouvernance sur le principe d'1 EPCI – 1 voix.
  - Bureau constitué d'un représentant par EPCI.
  - Mode de financement déterminé sur la base de la population de chaque EPCI (montant par habitant).
- ❖ **Considérant** qu'en vertu de l'article L5214-27 du CGCT, les communes membres de la CCPCM doivent se prononcer sur le principe d'adhésion de l'EPCI au syndicat mixte fermé,
- ❖ **Considérant** que le conseil municipal doit délibérer sur cette adhésion dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification de cette délibération,
- ❖ **Demande** à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

*VOTANTS : 9 - POUR : 6 - CONTRE : 3 - ABSTENTION : 0*

#### **4 – EVOLIS23 – EVOLUTIONS DE LA MISSION VOIRIE**

**Monsieur le Maire,**

- ❖ **Présente** le travail mené par Evolis 23 pour une évolution de la mission voirie avec notamment la réalisation d'un audit par un cabinet extérieur puis la proposition aux communes concernées de différents scénarios avec plusieurs rencontres pour en débattre.
- ❖ **Indique** qu'un scénario final d'évolution a été retenu en comité syndical le 23 septembre 2025 reposant principalement sur :
  - La suppression d'une contribution finançant le syndicat, assise sur les travaux réalisés, remplacé par une contribution assise sur la population, finançant le syndicat et incitant à la réalisation de travaux ;
  - La limitation des interventions en prestations aux seuls adhérents ;
  - Des efforts de pilotage et de productivité ;
  - La sortie de 21 communes de la mission voirie et pour 19 d'entre elles du syndicat.
- ❖ **Présente** les projets de statuts adoptés par le comité syndical d'Evolis 23 traduisant ces changements ainsi que la liste des communes ayant demandé leur retrait accepté le paiement du droit de retrait calculé par le syndicat.
- ❖ **Propose** donc au conseil :
  - D'approuver les nouveaux statuts correspondant à ce changement
  - D'autoriser le retrait du syndicat des communes de :

**ARRENES, AUGERES, AULON, AZERABLES, BAZELAT, BENEVENT L'ABBAYE, BETETE, BUSSIERE SAINT GEORGES, CHAMBORAND, CLUGNAT, GENOUILLAG, JOUILLAT, MALLERET BOUSSAC, NOUZERINES, NOUZIERS, SAGNAT, SAINT LAURENT, SAINT VICTOR EN MARCHE, SOUMANS.**

- ❖ **Demande** à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

*VOTANTS : 9 - POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0*

#### **5 – CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCES (ANNULE ET REMPLACE)**

**Monsieur le Maire,**

- ❖ *En raison d'une erreur matérielle, il convient, à la demande du SGC de Guéret, de refaire une délibération « annule et remplace » pour la création d'une régie d'avances*

- ❖ Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;
- ❖ Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;
- ❖ Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;
- ❖ Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du **11 Août 2025** ;
- ❖ Propose la création d'une régie d'avances pour les comptes suivants

1) <i>Carburant</i>	1) <i>Compte d'imputation : 60622</i>
2) <i>Produit de traitement</i>	2) <i>Compte d'imputation : 60624</i>
3) <i>Autres fournitures non stockées</i>	3) <i>Compte d'imputation : 60628</i>
4) <i>Fournitures d'entretien</i>	4) <i>Compte d'imputation : 60631</i>
5) <i>Achat sur internet matériel</i>	5) <i>Compte d'imputation : 60632</i>
6) <i>Fournitures administratives</i>	6) <i>Compte d'imputation : 6064</i>
7) <i>Location de véhicule</i>	7) <i>Compte d'imputation : 613</i>
8) <i>Abonnement sur internet</i>	8) <i>Compte d'imputation : 618</i>
9) <i>Fournitures pour bâtiments publics</i>	9) <i>Compte d'imputation : 615221</i>
10) <i>Fournitures pour autres bâtiments</i>	10) <i>Compte d'imputation : 615228</i>
11) <i>Pièces pour biens mobiliers</i>	11) <i>Compte d'imputation : 61558</i>
12) <i>Alimentaire</i>	12) <i>Compte d'imputation : 623</i>

- ❖ **Demande** à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

VOTANTS : 9 - POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

## **6 – RODP POUR UN COMMERCE AMBULANT DANS LE DOMAINE DE L'ESTHÉTIQUE**

**Monsieur le Maire,**

- ❖ **Donne** lecture du courrier de Mme MAILLET Marylène représentant la société dénommée « Roule ma Beauté » dont le siège social est situé « 12 impasse des Bleuets 23600 Boussac », en date du 17 septembre 2025 sollicitant une autorisation de stationnement sur la commune – "Le Bourg - Place Publique" - tous les 1<sup>ers</sup> vendredis du mois de 13h00 à 18h00 pour y installer son commerce ambulant dans le domaine de l'esthétique ;
- ❖ **Annonce** qu'elle débute son activité à compter du vendredi 03 octobre 2025 ;
- ❖ **Précise** que cette demande donne lieu à l'instauration d'une redevance, conformément à l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- ❖ Propose de fixer le droit de stationnement à 15 euros pour une année, soit du 03 octobre 2025 au 02 octobre 2026.
- ❖ **Stipule** que cette autorisation est précaire : elle ne peut être cédée, ni sous-louée, ni vendue à l'occasion d'une mutation de commerce et qu'elle peut être suspendue ou retirée à tout moment, notamment pour faciliter l'exécution de travaux ou le déroulement d'une manifestation.
- ❖ **Demande** au conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

VOTANTS : 9 - POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

## **7 – RODP POUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ AU TITRE DE L’ANNÉE 2025**

### **Monsieur le Maire**

- ❖ **Vu** les articles L.2122-22, 2° et L.2333-84 du Code général des collectivités territoriales ;
- ❖ **Vu** les articles R. 2333-114 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- ❖ **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du ..... autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à fixer les droits à caractère non fiscal prévus au profit de la Commune, dans les limites autorisées par les lois et règlements qui régissent ces droits ;
- ❖ **Vu** le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz ;
- ❖ **Demande** à l’assemblée de bien vouloir délibérer.

**VOTANTS : 9 - POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**

## **8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **① LOCATION DU CAFE COMMUNAL**

Une annonce a été passée sur 3SOS Villages », 4 réponses sont arrivées à ce jour. D’autres annonces seront passées via la Communauté de Communes à la Chambre de Commerce, entre autres. Les candidats retenus seront reçus par Monsieur le Maire et les dossiers de ces personnes seront soumises au Conseil Municipal. Les candidatures privilégiées seront celles de personnes présentant une expérience de plusieurs années en restauration.

### **② VOIRIE 2026 : Devis EROVIA pour la D940 vers La Cour**

Damien SAUDER demande que les travaux concernés soient inscrits au budgets 2026. Cette demande sera étudiée par la prochaine équipe municipale.

### **③ COMMERCE AMBULANT D’ESTHÉTIQUE « ROULE MA BEAUTÉ »**

A la demande de Mme MAILLET, son arrêté de stationnement les 1<sup>ers</sup> vendredis de chaque mois a été renouvelé.

### **④ DONATION D’ŒUVRES PAR MONSIEUR RANTY**

Le Conseil Municipal est d’accord à l’unanimité pour accepter le don manuel de ces œuvres.

### **⑤ ADHÉSION AU C.A.U.E**

L’adhésion au Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement de la Creuse est repoussée à la prochaine mandature.

**Le point à l’ordre du jour étant abordé, la séance est levée à 20H37**

Le Secrétaire de séance  
**Pascal FAUVEAU**

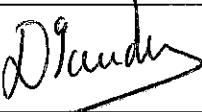
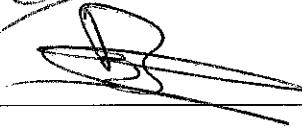


Le Maire,  
**Roger APPERE**



## PROCES-VERBAL DU 09 OCTOBRE 2025

- Délibération n° 2025-020 : DM n°1 Ajustements budgétaires  
Délibération n° 2025-021 : Approbation de l'adhésion de la CCPCM au SCoT de la Creuse  
Délibération n° 2025-022 : Evolis 23 - Evolutions de la mission voirie  
Délibération n° 2025-023 : Création d'une régie d'avances - Annule et remplace  
Délibération n° 2025-024 : RODP Roule ma Beauté  
Délibération n° 2025-025 : RODP pour ouvrages de distribution de gaz au titre de l'année 2025

M. Roger APPERE	
M. Jean-Pierre ROUSSEAU	
M. Michel MOUTON	
M. Yvan MATRAT	ABSENT – EXCUSÉ (pouvoir donné à M. Christian TOUCHET)
M. Damien SAUDER	
M. Mickael TAMIAZZO	ABSENT - NON EXCUSÉ
Mme Coralie DEMAY	ABSENTE – EXCUSÉE (pouvoir donné à M. Damien SAUDER)
M. Pascal FAUVEAU	
M. Christian TOUCHET	
M. Stéphane BOULANGER	

*Le point à l'ordre du jour étant abordé, la séance est levée à 20h37.*